



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 64602

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge Mme la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, chargée de l'outre-mer, sur la mise en place d'une organisation administrative, permettant de recentrer les agents du ministère sur les actions essentielles. En effet, il est fréquent que de nombreuses actions, purement administratives (secrétariat, photocopie...), soient effectuées par des agents très qualifiés, qui mériteraient de voir leurs compétences mieux reconnues. Il souhaiterait connaître les réflexions mises en oeuvre dans son ministère, en vue de constituer des pôles de travail, et ainsi optimiser l'efficacité des agents.

Texte de la réponse

Les attributions des agents très qualifiés (principalement de catégories A et A+) sont définies dans leurs fiches de postes. Ainsi, les nombreuses actions administratives évoquées par l'honorable parlementaire sont assurées par des personnels de catégorie C. La création de la délégation générale à l'outre-mer, en septembre 2008, a conduit à la constitution et à la mutualisation de pôles de secrétariat permettant ainsi au personnel d'encadrement de recourir plus fréquemment à des secrétaires-assistantes et à des assistantes de direction pour les tâches classiques. Cela a permis ainsi aux agents de catégorie A de se recentrer sur des tâches qualifiées. Par ailleurs, le progiciel de courrier Élise récemment mis en place à la DÉGÉOM devrait permettre l'optimisation du suivi des courriers et dossiers aussi bien internes qu'externes par les secrétariats. Il permettra, à terme, une forte dématérialisation des flux et, ainsi, une diminution des tâches de traitement des flux papier.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64602

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11079

Réponse publiée le : 24 août 2010, page 9363